



## STAGE

Du lundi 20 au samedi 25 février 2023

### Bulletin d'inscription

Joueur

Gardien

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Club : .....

Adresse mail : .....

Je soussigné Mme et/ou M .....

- **Autorise mon enfant à participer au stage de Hockey organiser par le HCNM93 y compris aux activités extérieures.**
- **En cas d'accident j'autorise les responsables du stage à faire appel aux secours d'urgence ou à faire transporter mon enfant dans le centre hospitalier le plus proche (autorisation d'entrée et de sortie). En cas d'urgence, j'autorise toute intervention chirurgicale.**
- **Autorise** –  **N'autorise pas** mon enfant à **rentrer seul à la maison** en fin de journée.
- **Autorise mon enfant à rentrer avec**.....

#### Préciser toutes informations devant être prises en compte concernant l'enfant :

Menu :  standard  sans porc  sans viande

Allergie : .....

*Nous ne sommes pas en mesure de fournir des repas spécifiques en cas d'allergies alimentaires – si nécessaire fournir un repas à votre enfant. Merci*

#### **PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :**

Nom : ..... Tél. : .....

Nom : ..... Tél. : .....

**Règlement :** Durant le stage les enfants sont tenus de respecter le règlement du HCNM 93. L'organisation du stage se réserve le droit d'exclure un stagiaire dont la conduite ou les agissements nuiraient au bon déroulement du stage. Une telle mesure ne donnera lieu à aucun remboursement.

Signatures des parents

Formulaire d'inscription à retourner **avant le 10 février 2023** à [secretariat@hcnm93.com](mailto:secretariat@hcnm93.com) ou à déposer au bureau du club accompagné du règlement de **185 euros** par chèque à l'ordre du HCNM93 (si plusieurs chèques, mettre date d'encaissement au dos – **date limite d'encaissement 30 avril 2023**) – chèques vacances et coupons sports. (20 % de réduction pour le 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille, 30 % pour le 3<sup>ème</sup>) - **en cas d'annulation du stage le règlement vous sera restitué.**

#### **En cas d'annulation de votre part :**

- Dans les 5 jours avant le début du stage : les frais de restauration à hauteur de 10 euros par jour resteront dus
- Pendant le stage : pas de remboursement sauf présentation d'un certificat médical. Les frais de restauration de 10 euros par jour resteront dus.